

PROCES VERBAL DU 3 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 3 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes BATARD Séverine, BOUSCASSE Virginie, INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria, Lucie DONZE (2nde adjointe), LOULOUM Valérie (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), Christian MAUPIN, Thierry ROSTAND et POUCHARD Éric (Le Maire)

M. David JOURDAN donne procuration à Mme INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria.

Excusés : MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT, David JOURDAN, Nicolas LOZANO et Patrick VEYSSIERE.

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 5 juin 2025 a été voté par 10 voix POUR dont 1 procuration

Le Conseil Municipal,

- Vote du rapport de la CDC de Saint-André-de-Cubzac (la G3C) :

Monsieur le Maire explique qu'il avait transmis le rapport aux élus pour qu'ils le lisent afin de le valider et le voter ce soir : Vu le résumé écrit par Madame la Présidente de la G3C du Cubzaguais :

« Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des Conseillers Communautaires, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux.

Encore une année réussie pour Grand Cubzaguais Communauté, j'ai le plaisir de revenir et de partager les réalisations conduites en 2024, fruit du travail des élus et des agents de la collectivité en collaboration avec nos partenaires. 2024 a été marqué par des avancées significatives sur des engagements que nous avons pris en commun en matière culturelle et sociale.

Le projet social de territoire, ainsi que le projet culturel de territoire ont été travaillé et ont abouti en 2024 même si leur approbation a eu lieu dans le premier trimestre 2025. Des premières actions ont été mises en place dès 2025 dans ces deux champs de compétences. Nous avons professionnalisé l'accompagnement social et nous avons mené les actions en matière d'enseignement artistique et culturel.

En 2024, grâce au travail avec les communes, mais aussi avec nos partenaires locaux et nos concitoyens, nous avons tracé aussi l'avenir en faisant l'acquisition du centre de loisirs de Saint Gervais afin de le rénover et de développer des places d'accueil prochainement, et l'acquisition d'un immeuble à Bourg pour créer une micro-crèche, un relais parent enfant et y installer plus confortablement le Point Rencontre Information Jeunesse. L'architecte est en cours de désignation sur ce dernier projet et les travaux devraient débuter début 2026.

2024 c'est aussi le début du chantier de notre cuisine centrale. MIAMM (Maison Intercommunale de l'Alimentation et du Mieux Manger) qui permettra de nous réapproprier la production alimentaire pour nos services dans le cadre du projet alimentaire du territoire et de notre prochaine ferme bio. Les communes qui le désireront pourront accéder à ce service.

Dans ce rapport, des sujets variés sont évoqués, allant de l'animation de la vie locale à la promotion de l'innovation économique et au développement de l'emploi, sans oublier la préservation de notre environnement naturel, le projet alimentaire de territoire, la revitalisation des centres-villes, la lutte contre le mal-logement, le maintien et le développement des services publics de proximité dès le plus jeune âge, la gestion des risques et l'aménagement du territoire. Autant de témoignages des actions menées par notre collectivité au service de ses communes et de leurs habitants ».

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 10 voix POUR dont 1 procuration, le rapport de la G3C.

- Vote de la convention avec le Centre de Gestion pour la prévoyance et la Mutuelle :

La Collectivité a le devoir et l'obligation de proposer une prévoyance et une mutuelle aux agents mais ces derniers sont libres de rester avec celles qu'ils ont actuellement ou d'adhérer à celles que la Collectivité propose avec le Centre de Gestion.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, du 27 mai 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter pour :

- d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque SANTE conclue entre le Centre de Gestion et MNFCT (ALTERNATIVE COURTAGE) qui prend effet au 3 juillet 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n°2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la Collectivité.

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE conclue entre le Centre de Gestion et TERRITORIA MUTUELLE qui prend effet au 3 juillet 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n°2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la Collectivité.

- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

* Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité : pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable.

* Le risque prévoyance c'est-à-dire d'incapacité de travail et, des risques d'invalidité et liés au décès : pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable.

* De fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent comme suit, soit en pourcentage :

- Pour le risque SANTE : 50 % de la cotisation par agent et par mois.

- Pour le risque PREVOYANCE : 50% de la cotisation par agent et par mois.

Une simulation a été effectuée :

- si tous les agents communaux adhèrent à la protection sociale complémentaire, la participation de la Collectivité sera d'un montant de 2 429 .80 € par an.

- si tous les agents communaux adhèrent à la Prévoyance, la participation de la Collectivité sera d'un montant annuel de 5 209.84€.

Après avoir entendu l'exposé à ce sujet, le Conseil Municipal Vote à 10 voix POUR dont 1 procuration

- CFU (Compte Financier Unique) : suppression du Compte Administratif et du Compte de Gestion)

Plusieurs collectivités sont déjà passées au CFU. La Trésorerie de Saint-André-de-Cubzac souhaite que toutes les communes adhèrent au CFU.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,

- améliorer la qualité des comptes,

- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Le cadre du compte financier unique expérimental est fixé par arrêtés du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé des comptes publics et éventuellement modifié par arrêté durant la période d'expérimentation afin de prendre en compte ses évolutions éventuelles.

Pendant l'expérimentation, un compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour chacun des budgets éligibles à l'expérimentation dès lors que ce budget est tenu à la production d'un compte administratif et d'un compte de gestion individualisé.

Le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR dont 1 procuration pour le compte financier unique.

- Réfectoire déroulement du projet :

Monsieur le Maire dit qu'il a demandé de l'aide à la G3C du Cubzaguais pour le plan de déroulement de la création d'une salle comprenant un Accueil périscolaire, un réfectoire et une salle des associations.

Le Directeur Général des Services et les agents techniciens de la G3C vont venir à Lansac, rencontrer le Maire et les élus intéressés afin de donner des conseils, sur les appels d'offres, les demandes de subventions...

M. le Maire remercie l'ensemble des intervenants et ses élus d'être venus assister à cette réunion de travail.

- Fresque de l'école :

Mme Mérat, Directrice de l'école de Lansac, a communiqué le souhait de faire peindre un mur de l'école par un peintre. Trois fresques ont été présentées au Conseil Municipal qui a donné un accord favorable.

Les enseignantes ont fait leur choix et ont fait peindre une des trois fresques.

C'est l'école, grâce à la coopérative, qui a financé la peinture de cette fresque.

A la fin de réunion du Conseil Municipal, M. le Maire propose d'aller la voir.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe le Conseil que la Collectivité va recevoir la DETR pour la toiture de la Mairie si on fait les travaux.

M. MAUPIN précise que les menuiseries du local infirmière seront posées lundi matin 7 juillet.

Les menuiseries du logement sont en cours de livraison chez Fabien Fenêtres. Le locataire est disponible à partir du lundi 21 juillet, il a donné l'information à l'entreprise pour programmer son intervention.

Les plaques du plafond de la petite salle de réunion, derrière la Mairie ont été changés par l'employé communal du Service Technique.

L'infirmière doit s'installer prochainement et refaire la décoration.

M. MAUPIN s'interroge de voir les fenêtres ouvertes de l'école et la porte ouverte de la Poste alors que la climatisation fonctionne un jeudi matin à plus de 30 °C (ventilateurs des groupes en fonctionnement).

M. le Maire répond que la clim ne passe pas jusqu'à la porte d'entrée de la Poste, l'agent climatise son local derrière l'épaisse vitre qui s'épare le bureau du hall d'entrée.

L'employée postale communale doit ouvrir la porte pour faire rentrer la fraîcheur de dehors.

M. BOUNY affirme que Monsieur le Président du Syndicat du Collège de Bourg, Jean-Franc BLANC souhaite informer tous les Maires que les extincteurs du gymnase de Bourg ont été dérobés plusieurs fois et vidés (sans effraction).

Ils ont été retrouvés dans un périmètre proche. Il a été obligé de fermer le gymnase quelques jours, le temps que les extincteurs soient remis en état.

Une plainte a été déposée, il doit faire une réunion avec les Présidents des associations afin de changer les clés et les responsabiliser.

M. Jean-Franc BLANC a envoyé un courrier à M. GLEYZE, Président du Conseil Départemental concernant le devenir du Syndicat du Collège de BOURG. La réponse apportée est floue et non définie.

M. BLANC nous informe que la solution la plus probable est la réfection de l'actuel Collège (problème de foncier).

Le Président du Syndicat du Collège invite les Maires à engager la secrétaire du Syndicat ou il va falloir effectuer une rupture conventionnelle.

Le SIAEPA déménage, quitte la Commune de Samonac pour s'implanter à Blaye. Ce Syndicat comprend 29 communes.

Le Syndicat des eaux avait voté pour prendre la compétence de la gestion des eaux mais il y a eu un remaniement, cette compétence reste aux communes.

M. BOUNY rajoute que c'est à Blaye qu'il y a le plus de fuites. Le SIAEPA s'auto-contrôle et suit l'état des canalisations.

Mme DONZE demande la confirmation du décès de M. LAFON Cristian habitant route des demoiselles à Lansac.

M. le Maire répond qu'en effet, c'est bien cet administré qui est décédé à Blaye, le 23 juin 2025.

Mme LOULOUM dit qu'il faut refaire le PEDT et que lundi, il y a une réunion de travail et qu'elle va recontacter les Pompes Funèbres BEAU pour le cimetière.

Prochain Conseil Municipal aura lieu le 4 septembre 2025 à 19h30

La séance est levée à 21 heures.